



Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux    Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social    Culture  
 Enseignement    Tourisme    civil    Etat    International    Finances

## Communiqué Collège du 16/05/2014

### Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 16 mai 2014

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 16 mai 2014, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Dossiers déposés par la Ville de Liège dans le cadre de l'appel à projets « FEDER » (2014-2020).
- L'administration liégeoise prête pour les élections du 25 mai 2014
- Formation des agents communaux à l'accueil des Personnes à mobilité réduite en vue des élections du 25 mai
- 4e bourse d'échange Winwin
- Semaine de la Propreté et de l'Eco-consommation / Journée portes ouvertes aux Serres de la Ville de Liège

#### Dossiers déposés par la Ville de Liège dans le cadre de l'appel à projets « FEDER » (2014-2020).

Le Bourgmestre Willy Demeyer a fait le point sur les dossiers déposés par la Ville de Liège dans le cadre de l'appel à projets « FEDER » (2014-2020).

La Ville a déposé trois « portefeuilles de projets » intitulés :

- **Liège, développement du secteur MICE;**
- **Liège, ville en transition;**
- **Liège, revitalisation du quartier d'Outremeuse et du site de Bavière.**

Il tient d'abord à souligner que ces projets sont le fruit de collaborations et de partenariats entre diverses autorités publiques œuvrant sur le territoire de la Ville de Liège.

Willy Demeyer remercie la Province de Liège, le Service Public de Wallonie (SPW), la SPI, l'IGIL, Immocoronmeuse, la SPAQUE et la SOFICO qui, sous l'impulsion et la coordination des services de la Ville de Liège, ont œuvré avec grand professionnalisme dans le dépôt de ces « portefeuilles de projets ».

#### Liège, développement du secteur MICE

Le « portefeuille de projets » n°1 porte sur le développement du secteur des Congrès, Foires et Salons et Evénements et du tourisme d'affaires (MICE).

Les projets déposés portent sur :

- la construction de **nouvelles Halles des Foires** modernes, spacieuses et performantes à Bressoux;
- la **rénovation du Palais des congrès.**

L'objectif poursuivi est de tirer profit du potentiel de Liège en terme d'accessibilité et en terme d'offre culturelle et hôtelière.

#### Liège, ville en transition

Le « portefeuille de projets » n°2 se décline en plusieurs projets complémentaires qui ont tous pour objectif d'intensifier le développement urbain de Liège dans une optique de durabilité.

Toutes les facettes du développement durable et équilibré sont visées : logements, activité économique, mobilité, services publics, énergie.

Concrètement, les projets déposés portent sur :

- l'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier de Coronmeuse;
- la rénovation de la Cité administrative en immeuble « zéro carbone »;
- l'aménagement de l'E25 et d'un accès à la zone multimodale de Bressoux pour permettre aux véhicules de se rendre au « Park and Ride » (P+R) de Bressoux et à leurs usagers de prendre ensuite le tram;
- la réalisation de 3 chaînons manquants pour les modes doux (Pont des Venues, quai de Rome et quai Roosevelt) qui permettent, pour le premier de relier à pied et à vélo de manière sécurisée la gare des Guillemins à la Médiacité et, pour les deux autres projets, d'assurer une liaison modes doux « Ravel » du Val Benoît à Coronmeuse, soit toute la rive gauche le long de la Meuse sans discontinuité;
- la réalisation des cheminements intérieurs « modes doux » du site du Val Benoît;
- l'assainissement de divers terrains.

### Liège, revitalisation du quartier d'Outremeuse et du site de Bavière

Le « portefeuille de projets » n°3 mise sur la revitalisation d'Outremeuse et du site de Bavière.

Il porte sur 3 projets complémentaires :

- l'aménagement d'un centre de ressources (nouvelle bibliothèque centrale) sur le site de Bavière
- l'installation d'une pépinière d'entreprises, couplée à un « exploratoire des possibles »
- un aménagement des voiries et de l'espace public bordant le site de Bavière.

Ici, il s'agit d'installer un pôle de développement culturel (bibliothèque, pépinière d'entreprises, ...) à Bavière, au cœur d'Outremeuse, afin de servir de levier à la revitalisation du quartier.

La Province de Liège, en partenariat avec la Ville de Liège, portent ces projets du portefeuille n°3.

En conclusion, ces 3 portefeuilles de projets sont en cohérence avec :

- Le **Projet de Ville 2012-2022** (plan stratégique de la Ville de Liège) et ses 12 projets métropolitains. C'est autour de ces 12 projets majeurs que les « portefeuilles » sont articulés.
- Le **tracé du futur tram**, afin de développer les zones qu'il desservira
- Les **investissements** de la précédente programmation du FEDER.

Conçus pour tirer tout le potentiel de l'exceptionnelle accessibilité de Liège et des nouvelles infrastructures (gare TGV, tram, Opéra, Théâtre, Musées, axe Guillemins-Médiacité, CIAC, ...) dont elle dispose – et disposera à court terme –, les projets déposés, répartis en trois portefeuilles cohérents et ambitieux, portent sur un **montant total de 183 millions d'euros** de réalisation.



### L'administration liégeoise prête pour les élections du 25 mai 2014

Madame Julie Fernandez Fernandez, Echevin de l'Etat civil, a fait au Collège une communication relative aux différentes dispositions prises par son Département pour les élections du 25 mai prochain. A Liège le vote sera, à nouveau, électronique!

#### Quelques chiffres

- **732 machines** à voter ont été passées en revue lors des test effectués récemment.  
6 seulement ont présenté un problème qui a pu être réglé par le personnel technique;
- Les **148 urnes électroniques** ont également été testées avec succès;
- Une **nouvelle vérification** sera effectuée sur toutes les machines la veille du scrutin;
- **732 isolements** seront installés dans **73 implantations** qui couvrent l'ensemble du territoire communal;
- **148 bureaux de vote** seront ouverts au public de 8h00 à 16 heures, soit une heure de plus qu'en juin 2010;
- **148 membres du personnel volontaires**, par appel via l'intranet recevront une formation qui sera organisée du 19 au 23 mai. A ces 148 agents, il convient d'ajouter 6 membres du personnel en réserve. Ces volontaires aideront à la gestion d'un bureau de vote le jour des élections. Une de leurs missions sera d'assister et guider les personnes à mobilité réduite au sens large de l'expression. Il est bien clair que leur mission s'arrête à l'entrée de l'isoloir.

#### Nouveauté : don d'organes

A l'initiative de l'Echevin de l'Etat civil, à l'occasion de ce scrutin, **une campagne de**

**sensibilisation au don d'organes** sera organisée auprès des électeurs.

Au cours de leur formation, les 154 agents volontaires recevront une sensibilisation au don d'organes.

Dans chaque bureau de vote, l'agent communal pourra informer et sensibiliser, à son tour, les électeurs au don d'organes.

Les **électeurs qui le souhaitent** pourront remplir, signer et remettre à l'agent un formulaire signifiant leur volonté qu'il soit procédé, à leur décès, au **prélèvement d'organes**.

Cette mention apparaîtra dans le registre national des personnes qui auront rempli et signé le formulaire.

### Statistiques électeurs

A la date du 1<sup>er</sup> mars 2014, date d'arrêt de la liste des électeurs :

- **126.906 électeurs belges** voteront pour les représentants au Parlement européen, à la Chambre des Représentants et au Parlement wallon;
- **2.979 belges résidant à l'étranger** participeront à ce vote. Ils se répartissent de la manière suivante :
  - 44 le feront physiquement dans un bureau de vote liégeois;
  - 274 par procuration donnée à un liégeois;
  - 518 le feront au poste diplomatique du lieu où ils se trouvent;
  - 28 le feront par procuration au poste diplomatique;
  - 2.115 voteront par correspondance.
- **1.798 ressortissants membres de l'Union européenne, domiciliés à Liège** voteront pour l'élection des représentants au Parlement européen. Cela représente une augmentation de 404 électeurs par rapport à 2009.

### Accès aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

La Ville de Liège, est une des communes de Belgique les plus **attentives à la problématique de l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes à mobilité réduite**. Elle s'est, à ce sujet, montrée pionnière en la matière.

**L'ensemble des implantations** et des bureaux de vote **sera accessible** aux Personnes à Mobilité Réduite et aux Personnes en situation de handicap. Des rampes en dur, en bois ou mobiles sont prévues dans chaque implantation.

Dans certaines de celles-ci, un itinéraire bis a été mis en place afin de faciliter l'accès de PMR au bureau de vote.

Chaque bureau de vote comprendra un **isoloir spécialement aménagé pour les PMR**. La tablette est plus basse afin que l'écran soit à hauteur des personnes en chaise roulante.

Dans un des bureaux, à **Liège I, un isoloir sera spécialement aménagé** afin de permettre à une dame, qui ne peut se déplacer qu'en civière, de voter.

Chaque bureau sera également équipé d'une loupe pour les personnes souffrant d'un handicap de la vue.

### Permanences

Un **bureau électoral est ouvert à la Cité administrative**, Potièrue 5 à Liège.

Contact : 04 / 221 82 77 ou elections@liege.be.

- Les vendredi 16 et samedi 17 mai après-midi, il y aura une permanence téléphonique au bureau électoral;
- Le samedi 17, le matin, le bureau sera ouvert au public;
- Le vendredi 23 mai après-midi, une permanence téléphonique sera assurée au bureau électoral;
- Le samedi 24, le bureau sera ouvert au public le matin;
- Le dimanche 25 mai il sera également ouvert jusque 16 heures afin de permettre au public, le cas échéant, d'obtenir un duplicata de sa convocation. Il y aura également une permanence téléphonique.

### Autre Nouveauté

Les **duplicata de convocation** pourront également être retirés **dans les Mairies de quartier d'Angleur et de Rocourt les samedis 17 et 24 mai matin**. Ces deux jours, des agents du bureau électoral viendront en renfort du personnel habituel des deux Mairies.

### Mobilisation massive de personnel

- **Près de 250 membres du personnel** communal et plus de 80 policiers seront mobilisés

- **1 voire 2 policiers** seront présents dans chacune des implantations
- **15 agents communaux** seront présents au bureau électoral à la cité administrative dont 5 à la permanence téléphonique
- **4 agents du CTI**, Centre de Traitement Informatique seront également présents
- **8 techniciens** vérifieront le fonctionnement de l'ensemble des machines à voter le samedi matin
- **63 agents techniques** procéderont au montage et démontage des isolements, au placement des rampes d'accès et à l'installation des machines à voter
- **154 agents** répartis dans les bureaux de vote

Pour tout savoir sur les élections, une adresse internet : [www.ibz.rrn.fgov.be/](http://www.ibz.rrn.fgov.be/)

### Divers

Un **isoloir** avec ordinateur est installé dans à la **Cité administrative et à la Mairie des Guillemins**. Les citoyens qui le désirent peuvent **s'exercer au vote électronique**. Un agent leur expliquera le fonctionnement.

### Des électeurs et des convocations

Afin d'éviter l'engorgement des bureaux de vote et de trop longs délais d'attente dans les bureaux, une mention proposant une **tranche horaire préférentielle** est reprise sur chaque convocation.

Les convocations ont été envoyées par la poste. **Si un(e) citoyen(ne) ne l'a pas reçue avant les élections, il(elle) doit prendre contact avec le bureau électoral** à la Cité administrative.

Procurations ( article147bis du code électoral – Source SPF Intérieur)

§ 1. Peut mandater **un autre électeur pour voter en son nom** :

1. l'électeur qui, pour cause de maladie ou d'infirmité, est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote ou d'y être transporté. Cette incapacité est attestée par certificat médical. Les médecins qui sont présentés comme candidats à l'élection ne peuvent délivrer un tel certificat.
2. l'électeur qui, pour des raisons professionnelles ou de service :
  - a) est retenu à l'étranger de même que les électeurs, membres de sa famille ou de sa suite, qui résident avec lui ;
  - b) se trouvant dans le Royaume au jour du scrutin, est dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.
 L'impossibilité visée sous a) et b) est attestée par un certificat délivré par l'autorité militaire ou civile ou par l'employeur dont l'intéressé dépend.
3. l'électeur qui exerce la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain et les membres de sa famille habitant avec lui. L'exercice de la profession est attesté par un certificat délivré par le bourgmestre de la commune où l'intéressé est inscrit au registre de la population.
4. l'électeur qui, au jour du scrutin, se trouve dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire. Cet état est attesté par la direction de l'établissement où séjourne l'intéressé.
5. l'électeur qui, en raison de ses convictions religieuses, se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote. Cette impossibilité doit être justifiée par une attestation délivrée par les autorités religieuses.
6. l'étudiant qui, pour des motifs d'étude, se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote, à condition qu'il produise un certificat de la direction de l'établissement qu'il fréquente.
7. l'électeur qui, pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, est absent de son domicile le jour du scrutin en raison d'un séjour temporaire à l'étranger, et se trouve dès lors dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote, pour autant que l'impossibilité ait été constatée par le bourgmestre du domicile ou son délégué, sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où l'électeur se trouve dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative, sur la base d'une déclaration sur l'honneur ; le Roi détermine le modèle de déclaration sur l'honneur introduite par l'électeur ainsi que le modèle de certificat à délivrer par le bourgmestre. La demande doit être introduite auprès du bourgmestre du domicile au plus tard le jour qui précède le jour de l'élection.

§ 2. Peut **être désigné comme mandataire**, tout autre électeur. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration.

§ 3. La **procuration est rédigée sur un formulaire** dont le modèle est fixé par le Roi et qui est délivré gratuitement au secrétariat communal. La procuration mentionne : les élections pour lesquelles elle est valable; les nom, prénoms, date de naissance et adresse du mandant et du mandataire. Le formulaire de procuration est signé par le mandant et par le mandataire.

§ 4. **Pour être reçu à voter**, le mandataire remet au président du bureau de vote où le mandant aurait dû voter, la procuration ainsi que l'un des certificats mentionnés au § 1er, et lui présente sa carte d'identité et sa convocation sur laquelle le président mentionne «a voté par procuration».



## A la recherche d'entreprises

- prêtes à jouer le jeu "d'entreprise citoyenne responsable" et voulant créer du lien avec un monde souvent méconnu ;
- voulant se faire connaître, agrandir leur réseau, développer leurs activités ;
- ayant du matériel, des services, des conseils, des offres de volontariat à proposer aux associations.

Pour les entreprises intéressées :

Rendez-vous sur [www.winwin.be/liege](http://www.winwin.be/liege) pour vous inscrire directement.

Pas d'idées? Envie d'être aidé? Contactez

- Yves Moulin : ☎ 0495/56.90.50 – ✉ [yves.moulin@yksilon.be](mailto:yves.moulin@yksilon.be) ou
- Aurore Baudhuin ☎ 04/221.84.56 – ✉ [aurore.baudhuin@liege.be](mailto:aurore.baudhuin@liege.be)



### Semaine de la Propreté et de l'Eco-consommation Journée portes ouvertes aux Serres de la Ville de Liège

M. André Schroyen, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale a présenté au Collège une communication relative à la **10<sup>e</sup> édition de la semaine annuelle de la Propreté publique et de l'éco-consommation** qui se déroulera **du 19 au 24 mai**. Une semaine placée sous le signe de la sensibilisation puisque l'objectif premier est de rappeler aux Liégeois les bonnes pratiques en la matière.

Cette semaine est également l'occasion de récompenser les Liégeois pour leurs importants efforts de tri. **Ainsi, un bon « sac jaune » 2013 non utilisé pourra être échangé contre un sac à provision réutilisable et des plantes fleuries**. Cet échange ne doit pas s'envisager comme un remboursement mais plutôt comme un geste amical de la Ville qui veut applaudir les Liégeois qui ont réussi à faire maigrir leur poubelle et les encourager à poursuivre dans cette voie.

Cet événement s'inscrit désormais comme un véritable rendez-vous de proximité pour les citoyens, comme en atteste le nombre toujours plus important de Liégeois qui répondent présents à l'invitation - quelques 1500 personnes chaque année.

**Du lundi 19 au vendredi 23 mai de 10h00 à 17h**, les membres du Service Environnement assureront des permanences **aux serres de Bressoux, Avenue J. Merlot, 107, 4020 Liège**. Ils répondront aux personnes désireuses de recevoir des conseils en matière de propreté publique et d'éco-consommation et récompenseront donc les citoyens pour leurs efforts de tri.

Journée portes ouvertes des serres horticoles le 24 mai 2014, de 10h à 17h

Pour clôturer cette semaine en beauté, l'Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale a décidé cette année encore de coupler cet événement aux portes ouvertes des serres horticoles.

Les serres horticoles, habituellement inaccessibles au public, constituent l'un des points névralgiques du Service de la Maintenance des Espaces publics - Plantations puisque, chaque année, plus de 425.000 plantes semées ou bouturées sont cultivées pour être plantées dans les différents parterres et vasques de Liège : 96.000 bégonias, 39.000 géraniums, 22.000 impatiens, 20.000 œillets d'Inde, 17.000 ageratum, 13.000 pétunias, 10.000 roses d'Inde, 10.000 plants de tabac...

Plus aucune plante n'est achetée chez les pépiniéristes ce qui permet à la Ville de Liège d'obtenir une production parfaitement adaptée aux contraintes et aux objectifs du fleurissement urbain.

Au programme de cette journée portes ouvertes (entrée gratuite) :

- échange d'un bon « sac jaune » 2013 inutilisé contre un colis cadeau;
- visites guidées;
- démonstrations de montages floraux;
- présentation des travaux des jardiniers;
- distribution d'une plante annuelle à tous les visiteurs;
- présence du Service Environnement;
- animation musicale;
- bar et petite restauration;
- **remise des prix à 16h du concours «Façades fleuries 2013» par André Schroyen, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale.**



